Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP REA, veuillez visiter :
bp-rea.fr/annales-sujets-et-corriges

Évaluation de centre en lien avec la capacité C4 : assurer la gestion technico-économique, financière et administrative de l'entreprise

Session 2026 • Code sujet : **26-BP-REA-EP1** • Durée : **180 minutes** • Coefficient : **Aucun coefficient national attribué à cette évaluation**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. **Analyse juridique de la situation contractuelle** (4 questions) — **Page 3**
2. **Diagnostic managérial et stratégique** (4 questions) — **Page 5**
3. **Analyse économique et financière** (4 questions) — **Page 8**
4. **Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) — **Page 10**

Sujet officiel (PDF) : https://bp-rea.fr/assets/annales/bp-rea/Suivi technico-économique/2026/BP Responsable d'Entreprise Agricole - Suivi technico-économique - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Analyse juridique de la situation contractuelle

La SCEA Les Prés du Lignon a commandé une presse à balles à Matériel du Velay pour 24 000 euros HT, avec livraison prévue au plus tard le 15 mars, mais reçue le 4 avril. Elle déclare avoir payé 1 200 euros HT pour louer une presse de remplacement, somme dont le fournisseur conteste le remboursement.

Partie 1

Question 1.1. Qualifiez juridiquement les parties, la commande, les obligations principales et le retard allégué. Distinguez les faits des affirmations des parties.

La SCEA est l'acheteuse et Matériel du Velay le fournisseur. Le bon de commande signé, confirmé par courriel, établit une commande de presse au prix de 24 000 € HT. Le fournisseur doit livrer au plus tard le 15 mars 2025 ; la SCEA doit payer le prix convenu. Le bon et la livraison du 4 avril sont des faits du dossier : si le délai est contractuel, la livraison est tardive. La SCEA affirme avoir payé 1 200 € HT de location ; le fournisseur conteste devoir cette somme et soutient que la date était indicative.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> La commande lie la SCEA acheteuse et le fournisseur ; le retard est établi si le 15 mars constituait bien le délai contractuel.

Question 1.2. Formulez le problème de droit posé par le différend relatif au délai de livraison et à la demande de remboursement des frais de location.

Le différend concerne la portée du délai inscrit au bon de commande et les conséquences de son dépassement. Il faut déterminer si le fournisseur qui livre après la date convenue peut être tenu de réparer le préjudice de l'acheteuse, notamment en remboursant la location d'une presse de remplacement.

> La date du 15 mars est-elle une obligation contractuelle et les frais de location constituent-ils un dommage imputable au retard ?

La réponse dépendra des pièces établissant le délai, la dépense et son lien avec la livraison tardive.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> La SCEA peut-elle obtenir réparation des frais de location si le délai de livraison était contractuel et si ces frais résultent du retard ?

Question 1.3. À l'aide des extraits du DT 1, présentez les règles applicables à la force obligatoire du contrat et aux sanctions possibles de l'inexécution. Précisez les conditions qui doivent être vérifiées pour demander réparation.

L'article 1103 du Code civil rend obligatoires les engagements d'un contrat légalement formé. En cas d'inexécution ou de retard, l'article 1217 prévoit notamment l'exécution forcée, la réduction du prix, la résolution ou la réparation ; les sanctions compatibles peuvent se cumuler. Selon l'article 1231-1, le débiteur peut être condamné à des dommages et intérêts pour retard, sauf s'il justifie d'une force majeure.

- La SCEA doit établir le manquement contractuel.
- Elle doit prouver un préjudice certain, son lien avec le retard et le montant demandé.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Réparation possible si le retard contractuel et le préjudice lié sont prouvés, sauf force majeure justifiée par le fournisseur.

Question 1.4. Appliquez le raisonnement juridique aux faits. Indiquez les éléments qui permettent ou non de soutenir la demande de 1 200 euros et les justificatifs que la SCEA devrait réunir. Nuancez votre conclusion au regard des informations manquantes.

Le bon signé prévoit une livraison au plus tard le 15 mars 2025 et les pièces communiquées ne qualifient pas cette date d'indicative. La livraison du 4 avril étaye donc un retard contractuel. La location de remplacement peut constituer un préjudice réparable si elle a été réellement payée et rendue nécessaire par ce retard.

La SCEA devrait produire le contrat ou la facture de location, la preuve du paiement, les dates de location et les éléments reliant cette dépense à l'indisponibilité de la presse. Le fournisseur pourrait toutefois s'exonérer en justifiant une force majeure. Le remboursement des 1 200 € n'est donc pas automatique.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> La demande de 1 200 € est défendable si la SCEA prouve le paiement et le lien avec le retard ; une force majeure pourrait exonérer le fournisseur.

2. Diagnostic managérial et stratégique

La responsable souhaite sécuriser la continuité des travaux agricoles et préserver la rémunération des associés, en comparant l'achat d'une presse, le recours à une entreprise de travaux agricoles et un éventuel partage de matériel. Les documents donnent des informations internes et externes, mais certaines solutions restent hypothétiques et doivent être distinguées des faits établis.

Partie 2

Question 2.1. Relevez et justifiez deux forces, deux faiblesses, deux opportunités et deux menaces concernant la SCEA. Appuyez chaque élément sur une donnée du dossier.

Les faits établis sont distingués des risques possibles : une solution évoquée n'est pas un engagement acquis.

Rubrique	Éléments et justification
Forces	Polyculture-élevage : les cultures contribuent à nourrir le troupeau. La SCEA compte 75 vaches laitières, 92 ha et deux ateliers complémentaires.
Faiblesses	Presse âgée de 14 ans et deux pannes en deux campagnes. Le lait est vendu à une seule laiterie, ce qui concentre le débouché.
Opportunités	Une ETA locale indique pouvoir intervenir. Une exploitation voisine a évoqué un partage de matériel, sans accord ni tarif convenu.
Menaces	L'ETA peut manquer de disponibilité en période de pointe. L'achat à 24 000 € HT peut peser sur les finances si le financement ou une aide ne sont pas obtenus; aucune aide n'est acquise.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Atouts : ateliers complémentaires. Faiblesses : presse vieillissante et débouché unique. ETA et partage sont des pistes, non des solutions garanties.

Question 2.2. Complétez les facteurs PESTEL du DR 1 à partir du DT 2. Pour chaque facteur retenu, expliquez en une phrase son effet possible sur une décision de l'entreprise. Il n'est pas nécessaire de renseigner une catégorie pour laquelle le dossier ne fournit pas d'élément pertinent.

Trois facteurs du dossier éclairent la décision. L'aide éventuelle n'est pas acquise et les évolutions de prix ne sont pas connues.

- **Politique ou réglementaire :** les conditions d'éligibilité à une aide à l'investissement sont inconnues; les vérifier permettrait d'évaluer leur effet sur le coût d'achat.
- **Économique :** la presse neuve est proposée à 24 000 € HT; sans prévision du prix du lait ni taux d'intérêt, il faut comparer les coûts et la capacité de financement.
- **Technologique :** la presse actuelle a 14 ans et a connu deux pannes en deux campagnes; son renouvellement et les solutions de remplacement sont à évaluer.

Le dossier ne fournit pas d'élément pertinent pour les facteurs socioculturel et environnemental.

DR 1 complété : facteurs PESTEL

Rubrique	Éléments retenus	Justification et conséquence
Forces	.....	.....
Faiblesses	.....	.....
Opportunités	.....	.....
Menaces	.....	.....
Politique ou réglementaire	Aide à vérifier	Éligibilité inconnue : vérifier .....
Économique	Presse : 24 000 € HT	Prix du lait et taux inconnus .....
Socioculturel	.....	.....
Technologique	Presse : 14 ans, 2 pannes	Évaluer le renouvellement .....
Environnemental	.....	.....

✓ RÉPONSE À RETENIR

Facteurs à renseigner : politique ou réglementaire, économique et technologique. Socioculturel et environnemental : aucun élément pertinent fourni.

Question 2.3. Analysez les choix envisagés par la responsable en mettant en évidence leurs avantages, leurs limites et les informations qu'il faudrait obtenir avant de décider.

Les trois options peuvent contribuer à la continuité des travaux, mais leurs coûts et leur disponibilité doivent être comparés.

1. **Achat :** maîtrise de la disponibilité et remplacement d'un matériel vieillissant; limite : investissement de 24 000 € HT. Vérifier financement, entretien, durée d'usage et éventuelle aide.
2. **ETA :** évite l'achat et l'entretien; limite : disponibilité incertaine aux périodes de pointe. Demander tarifs, dates garanties et conditions d'intervention.
3. **Partage :** peut répartir les coûts; limite : aucun accord ni tarif convenu. Définir calendrier, coûts, entretien, responsabilités et solution de secours.

Avant de décider, comparer les coûts complets et leur effet sur la trésorerie et la rémunération des associés.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Comparer les coûts complets, la disponibilité et les conséquences financières des trois options avant de choisir.

Question 2.4. Formulez deux préconisations cohérentes avec le diagnostic. Pour chacune, indiquez un objectif, une condition de mise en œuvre et un indicateur de suivi.

Deux mesures permettent de sécuriser les travaux tout en limitant le risque d'un investissement mal évalué.

Préconisation	Objectif	Condition de mise en œuvre	Indicateur de suivi
Comparer l’achat et le recours à l’ETA	Assurer les travaux aux périodes nécessaires sans fragiliser la rémunération.	Obtenir les devis, les disponibilités, les coûts d’entretien et les conditions de financement; vérifier toute aide éventuelle.	Coût annuel comparé et part des travaux réalisés à temps.
Étudier un partage avec l’exploitation voisine	Réduire le coût individuel tout en garantissant l’accès au matériel.	Formaliser un accord précisant tarif, planning, entretien, responsabilités et solution de secours.	Coût annuel du partage et jours d’indisponibilité.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Comparer achat et ETA sur devis et disponibilité; envisager le partage uniquement après accord écrit et modalités de secours définies.

3. Analyse économique et financière

Cette partie utilise les données comptables simplifiées de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et les définitions du DT 3. Le candidat calcule la production, les consommations intermédiaires, la valeur ajoutée, l'EBE et les marges, puis interprète ces indicateurs et leurs limites pour éclairer la décision d'achat d'une presse.

Partie 3

Question 3.1. Calculez la production de l'exercice, les consommations intermédiaires et la valeur ajoutée. Présentez les opérations.

La production de l'exercice additionne les ventes de lait et les autres produits : 285 000 + 95 000 = 380 000 €. Les consommations intermédiaires additionnent les charges opérationnelles de l'atelier lait et les autres consommations : 118 000 + 132 000 = 250 000 €. La valeur ajoutée est la production diminuée des consommations intermédiaires : 380 000 - 250 000 = 130 000 €.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Production : 380 000 € HT ; consommations intermédiaires : 250 000 € HT ; valeur ajoutée : 130 000 € HT.

Question 3.2. Calculez l'EBE à partir des données du DT 3. Calculez ensuite le rapport annuités d'emprunts sur EBE et présentez-le en pourcentage.

L'EBE se calcule à partir de la valeur ajoutée : 130 000 + 18 000 - 4 000 - 32 000 = 112 000 €. Le rapport annuités d'emprunts sur EBE est : $26\,000 / 112\,000 \times 100 = 23{,}2\,\%$, arrondi à un chiffre après la virgule.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> EBE : 112 000 € HT. Les annuités d'emprunts représentent 23,2 % de l'EBE.

Question 3.3. Calculez la marge brute de l'atelier lait à partir des données fournies. Calculez le coût de location de remplacement de la presse en pourcentage de cette marge brute.

La marge brute de l'atelier lait correspond aux ventes de lait diminuées de ses charges opérationnelles : 285 000 - 118 000 = 167 000 €. Le coût de location représente $1\,200 / 167\,000 \times 100 = 0{,}7\,\%$ de cette marge, après arrondi à un chiffre après la virgule.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Marge brute lait : 167 000 € HT. La location de remplacement représente 0,7 % de cette marge.

Question 3.4. Interprétez les résultats obtenus. Indiquez une limite de chacun des indicateurs calculés et expliquez pourquoi ils ne suffisent pas, à eux seuls, à décider de l'achat d'une presse.

La production (380 000 €) mesure l'activité sans déduire les coûts ; les consommations intermédiaires (250 000 €) regroupent des postes sans en détailler l'efficacité. La valeur ajoutée (130 000 €) ne tient pas encore compte des subventions, impôts et charges de personnel. L'EBE (112 000 €) n'est pas une trésorerie disponible ; le rapport annuités/EBE (23,2 %) ne résume pas tous les besoins de financement. La marge brute lait (167 000 €) exclut les autres charges ; le ratio de location (0,7 %) ne traduit qu'un coût ponctuel. La décision exige aussi de comparer financement, entretien, durée d'usage et solutions de prestation ou de partage.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Ces indicateurs éclairent l'activité et la capacité financière, mais ne suffisent pas à décider. Comparer le coût complet de l'achat aux solutions de prestation ou de partage.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : Évaluation de centre du BP REA, session 2026, code 26-BP-REA-EP1, consacrée à la capacité C4. Elle dure 180 minutes et aucun coefficient national n'est attribué. À partir du cas fictif de la SCEA Les Prés du Lignon et de son projet de presse, le candidat analyse un différend contractuel, établit un diagnostic stratégique, calcule et interprète des indicateurs économiques et financiers pour éclairer une décision de gestion.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Production de l'exercice = ventes de lait + autres produits, selon la définition fournie dans le DT 3.
- Consommations intermédiaires = charges opérationnelles de l'atelier lait + autres consommations intermédiaires.
- Valeur ajoutée = production de l'exercice - consommations intermédiaires ; EBE = valeur ajoutée + subventions - impôts et taxes - charges de personnel.
- Marge brute lait = ventes de lait - charges opérationnelles de l'atelier lait ; le poids de la location se calcule en proportion de cette marge.

Points de vigilance & attentes du jury

- En droit, séparez les faits établis des affirmations et appuyez votre analyse sur les textes et pièces disponibles.
- Pour la demande de réparation, examinez le retard, le préjudice allégué, les justificatifs et les informations contractuelles manquantes.
- Dans le diagnostic, justifiez chaque élément par une donnée et distinguez les possibilités évoquées des accords ou aides confirmés.
- Présentez les opérations, respectez les arrondis demandés et expliquez les limites des indicateurs avant de conclure sur l'achat.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment calculer le rapport des annuités d'emprunts sur l'EBE ?

Divisez les annuités d'emprunts par l'EBE, puis multipliez le résultat par 100 pour obtenir un pourcentage. Utilisez l'EBE calculé selon la définition du DT 3 et arrondissez le taux à un chiffre après la virgule.

Q : Peut-on considérer comme certaine l'aide à l'investissement ou le partage de presse ?

Non. Le dossier ne fournit ni conditions d'éligibilité à une aide ni accord signé ou tarif de partage. Ce sont des possibilités à vérifier, pas des ressources acquises. Signalez ces incertitudes dans le diagnostic et avant toute préconisation.

Q : Quelle est la durée de l'évaluation et comment organiser le travail ?

La durée indiquée est de 180 minutes. Le sujet répartit 20 points entre l'analyse juridique, le diagnostic managérial et stratégique, puis l'analyse économique et financière. Il faut aussi compléter le DR 1 et le rendre avec la copie.

Q : Quelles précautions prendre pour argumenter la demande de remboursement de location ?

Appuyez l'analyse sur le bon de commande, le délai prévu et la date réelle de livraison, puis établissez le coût et son lien avec le retard par des justificatifs. La conclusion doit rester nuancée, car des éléments contractuels et factuels manquent.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bp-rea.fr/assets/annales/bp-rea/Suivi technico-économique/2026/BP Responsable d'Entreprise Agricole - Suivi technico-économique - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
Ressources BP Responsable d'Entreprise Agricole : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.